

délimité, la Cisjordanie et la bande de Gaza, et le droit de participer à part entière aux négociations portant sur leur avenir. Je me suis également efforcé de veiller à ce que nous manifestions concrètement notre intérêt pour leur situation difficile sous forme d'une aide humanitaire et au développement qui, tout en étant modeste, n'est pas insignifiante, et qui vient s'ajouter aux représentations que nous faisons en leur faveur. Ce soutien, venant d'un pays dont l'engagement à l'égard de l'existence et de la sécurité d'Israël est bien connu, constitue une expression de nos vues sur la nature du règlement politique à rechercher.

En 1988, il se dégage un consensus de plus en plus large sur la scène internationale et au Canada, selon lequel le moment est venu d'instaurer une paix fondée sur la reconnaissance mutuelle, le compromis territorial et le respect, par les Israéliens et les Palestiniens, de leurs droits légitimes respectifs. Le gouvernement du Canada favorise cette opinion et notre politique continuera d'en témoigner.

La troisième caractéristique de l'approche canadienne consiste à donner peu d'importance à la rhétorique et, chaque fois que c'est possible, à privilégier l'action concrète. Les opérations de maintien de la paix, dont l'efficacité est proportionnelle à leur discrétion, illustrent cette approche. Les Canadiens comprennent que la participation de nos contingents à trois de ces opérations dans la région est précieuse et ils sont fiers des réalisations de ces contingents, tout comme nous sommes fiers de l'aide canadienne au développement, y compris celle accordée aux Palestiniens dans les territoires et dans les camps de réfugiés.

Les droits de la personne constituent le quatrième grand volet de l'action du Canada dans la région. À mon avis, les Canadiens considèrent que ces droits ne sont ni divisibles ni négociables. Nous en avons fait état dans de nombreuses parties du monde. Dans beaucoup de ces cas, nous avons bénéficié de l'intérêt et de la coopération du CCI et des organismes qui le composent. J'entretiens le grand espoir que nous parviendrons à une convergence similaire quant au traitement des Palestiniens par les autorités israéliennes. Je soulève cette question parce que la franchise me paraît de mise entre nous sur un sujet qui, inévitablement, figure à chacun de nos ordres du jour. La bonne santé à long terme des relations entre le